

PROJET EOLIEN LES AUTELS VILLEVILLON



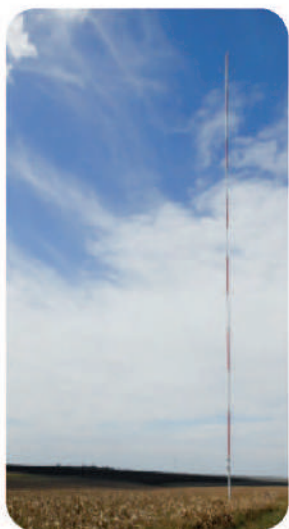
Soleil du Midi et BayWa r.e. étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune des Autels-Villevillon.

Les élus de la commune ont délibéré favorablement à l'étude du projet le 08 décembre 2017.

LES ETAPES DU PROJET



Les pré-études techniques nous ont permis de confirmer l'intérêt de ce site, situé au niveau du «Petit Aunay des Bois». Il pourrait accueillir entre 5 et 7 éoliennes.



Le projet est aujourd'hui en phase d'études. Les études naturaliste (faune, flore & habitats), acoustique (répondant aux normes ICPE) et paysagère sont en cours de réalisation et s'échelonneront jusqu'en 2019. Elles permettront d'identifier les différents enjeux de la zone d'étude et d'adapter au mieux le projet éolien. L'évaluation du potentiel en vent sera effectuée avec l'installation sur le site d'un mât de mesures pour une période d'au moins 12 mois.

Ces études serviront à constituer la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) visant à autoriser l'implantation du parc éolien. Elle sera instruite par les services de l'État sous la responsabilité du préfet du département. Lors de cette instruction, une enquête publique aura lieu sur la commune des Autels-Villevillon et sur les communes voisines. S'il est autorisé, le parc sera ensuite construit et exploité durant 20 à 25 ans.

INTERÊT DU PROJET

Exploitant la ressource renouvelable du vent, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables. Il pourrait produire localement l'équivalent de la consommation électrique d'environ 27 000 personnes (hors chauffage), soit plus que la population de la CdC du Perche. Il présente également un intérêt économique pour le territoire : outre l'amélioration des budgets des collectivités, la possibilité leur sera offerte, ainsi qu'à la population, d'investir dans le projet (sous la forme de prêt, ou d'actions dans le capital du parc). Il sera également possible d'acheter l'électricité produite à un tarif préférentiel.

COMMENT S'INFORMER ?

Une première permanence d'information sera organisée en mairie des Autels-Villevillon le jeudi 26 juillet 2018 de 16h à 20h. L'équipe de développement ainsi que les élus de la commune se tiendront à votre disposition afin de vous présenter le projet et de répondre à vos questions.

contact : Adrien HEBRARD, chef de projet
adrien.hebrard@soleildumidi.fr / 06 67 12 18 24

